

FLASH
septembre
2022



**Union
Syndicale
Fédérale
Consilium**

Bruxelles, le 6 septembre 2022

Promotions perdues

Toutes nos félicitations à nos collègues promu(e)s ! C'est une belle reconnaissance de vos efforts quotidiens pour faire avancer l'Europe.

Il faut dire que vous auriez dû être plus nombreux. Comme chaque année depuis 2014, l'AIPN coupe les possibilités, de façon arbitraire, dans les grades AST 7, AD 12 et AD 13 :

AST 7 : 19 des 37 possibilités statutaires n'ont pas été accordées ;

AD 12 : 27 sur 29 n'ont pas été accordées ;

AD 13 : 8 sur 15 n'ont pas été accordées.

Cela mène à des centaines de blocages de carrière, à une économie sur la masse salariale sur notre dos, et aussi à un abaissement du montant moyen des retraites.

Comme l'AIPN n'écoute ni l'**Union Syndicale**, ni le Comité du Personnel sur ce point, nous allons utiliser les moyens juridiques pour préserver les carrières au Conseil.

Heures supplémentaires / Astreintes / Flexi

Depuis 2020 déjà, malgré l'augmentation du temps de travail hebdomadaire à 40h/semaine, le nombre d'heures que nous devons faire en plus, et en particulier la nuit et les week-ends, augmente massivement. Au premier semestre de l'année en cours, ce nombre a littéralement explosé. **Le personnel n'en peut plus, cela suffit !** Ajoutons à cela que les « astreintes » se multiplient systématiquement dans un grand nombre de services. Cela pose les plus graves problèmes dans les petites équipes. Dans beaucoup de cas, ces astreintes ne sont pas conformes aux [règles du Conseil](#), et ne sont évidemment pas couvertes par les dispositions du Statut.

Cerise sur le gâteau, l'administration nous a prévenus qu'elle veut renégocier le système *Flexitime* avant la fin de l'année.

L'**Union Syndicale** a proposé aux autres syndicats et au Comité du Personnel de former un **front commun** pour préparer des **actions en automne**. Une Assemblée Générale du Personnel sera convoquée en septembre.

Une nouvelle réforme du Statut ?

L'**Union Syndicale** s'associe à la récente [publication](#) de R&D sur les dangers d'une nouvelle réforme du Statut.

Le Conseil, sous la pression d'une inflation galopante, a [demandé](#) à la Commission de chercher de nouvelles économies supplémentaires, de nouveau sur le dos du personnel, en plus des milliards coupés en 2014.

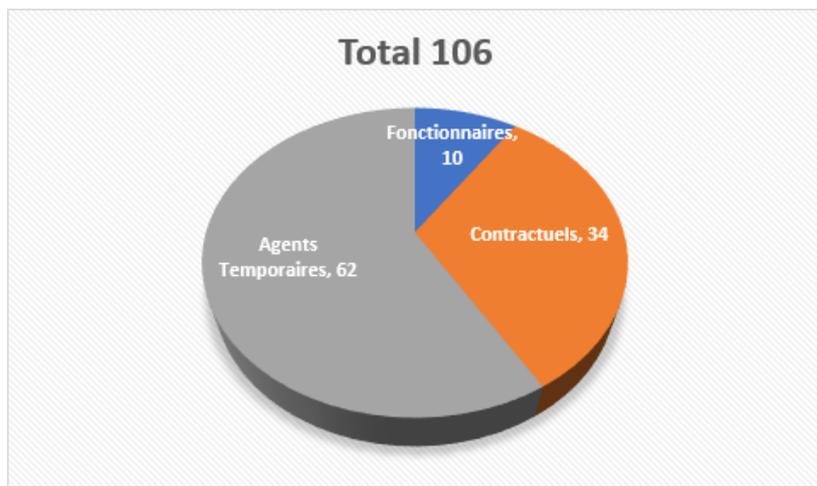
Pour l'instant, les nouvelles côté Commission sont plutôt rassurantes. Elle a fait [rapport](#) au Conseil et au Parlement sur le fonctionnement du Statut réformé de 2014, et a conclu qu'elle ne voit aucune nécessité de faire des propositions législatives. Elle a répété cette position en juillet devant les syndicats de la Commission.

Si jamais la Commission devait céder à la pression du Conseil, les Institutions se trouveraient face à un personnel et une **Union Syndicale** déterminés. On n'exclut pas des grèves dures pour sauver la Fonction Publique Européenne.

Un SGC désossé

L'**Union Syndicale** a déjà, à plusieurs reprises, alerté (dernièrement [ici](#)) sur le fait que le SGC ne recrute quasiment plus de fonctionnaires. Sous divers prétextes, on recrute massivement des agents temporaires ou contractuels. Certes, cela paraît moins cher et plus rapide dans l'immédiat. Mais nous avons atteint un niveau qui met sérieusement en danger le caractère permanent de la Fonction Publique Européenne, nécessaire (avec son indépendance et sa compétence) pour construire l'Europe. Jusqu'à présent, l'AIPN ne veut pas l'entendre ...

Au premier semestre 2022, sur les 106 recrutements externes (dans le sens du Statut), seuls 10 concernaient des fonctionnaires ; 34 étaient agents contractuels ; 62 agents temporaires.



L'**Union Syndicale** demande à l'AIPN d'arrêter cette politique, et de titulariser les agents sous contrats précaires recrutés ces dernières années.

Quelques bonnes nouvelles de la Cour

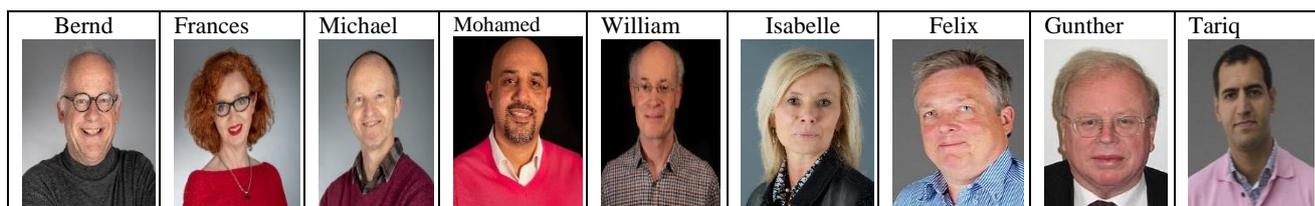
Parfois, l'AIPN se déchaîne contre certain(e)s collègues, et prend des mesures démesurées.

L'**Union Syndicale** a réussi à faire valoir les droits de deux adhérent(e)s.

- L'AIPN trouvait que que notre collègue A., qui approchait de l'âge de la retraite, était vraiment trop peu docile et cherchait un moyen de s'en « débarrasser ». Elle a d'abord tenté la mise en invalidité. En vain, car la Commission médicale a constaté qu'il n'y avait pas de problème médical chronique. Ensuite, l'AIPN a mis A. en « congé dans l'intérêt de service » (article 42 quater), contre sa volonté. Elle est allée au tribunal, puis en pourvoi à la Cour de Justice, qui lui a donné entièrement raison et a annulé la mesure. On aurait pu s'attendre à ce que l'histoire s'arrête là. Malheureusement - non. L'AIPN a pris alors une nouvelle fois une décision de mise en congé dans l'intérêt de service, cette fois-ci rétroactive à la date initiale. Imaginez que vous receviez une lettre de votre employeur vous informant que vous n'êtes plus considéré comme étant au travail et que vous devez rembourser deux années de salaire. A. est allée une nouvelle fois à la Cour. Finalement, sous la menace d'une condamnation cuisante, le Conseil a accepté un règlement à l'amiable, incluant le paiement d'un dédommagement de 150 000 € à A. L'**Union Syndicale** ne peut qu'espérer que notre AIPN a la capacité d'apprendre, et s'abstiendra à l'avenir d'appliquer le 42 quater contre la volonté du malheureux élu.
- C. est accusé de fraude, sur les allocations familiales. Le PMO lui réclame le remboursement de quelques 150 000 €, et l'AIPN décide de lancer une procédure disciplinaire. Le Conseil de discipline a voulu imposer une sanction disciplinaire mesurée mais l'AIPN ne s'en est pas contentée : elle a décidé d'appliquer la sanction la plus lourde, la révocation immédiate.

Entretemps, la réclamation introduite par C. contre la décision du PMO a porté ses fruits, la somme à récupérer étant réduite de moitié. C. a porté l'affaire à la Cour de Justice, et a demandé une annulation de la sanction disciplinaire. La Cour, par décision en référé, lui donne entièrement raison, et annule la sanction. C. est réinstallé au SGC avec effet immédiat, et paiement de toute la rémunération retenue dans l'intervalle.

Le Comité exécutif



Si vous pensez que notre travail est utile, [venez nous rejoindre](#), ensemble nous sommes plus forts